

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21117964

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 SEP. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **809 531 613**

Nom

(en entier) : **Maison Plurielle**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Avenue du Centenaire, 67. 6061 Montignies-sur-Sambre**

Objet de l'acte : Nominations/démissions AG/CA

A. Composition de l'assemblée générale et désignation des administrateurs

L'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2021 a décidé d'accepter les démissions de :

- Dominique JANIAC, comme administratrice et membre de l'assemblée générale
- Robin MICHAUX, comme administrateur et membre de l'assemblée générale
- Jocelyne MAUDOUX, comme administratrice.

L'Assemblée générale a accepté les candidatures comme membres de l'Assemblée Générale de :

- THOREAU Christophe, Numéro de Registre national : 69.02.22 - 301.17
- MERTENS Luc, Numéro de Registre national : 58.06.12-077. 47

L'Assemblée générale a accepté les candidatures comme administrateurs de :

- THOREAU Philippe
- MERTENS Luc

La nouvelle Assemblée Générale se compose comme suit :

- ARNOULD Mélanie (mandat privé)
- AZOURY Edith (mandat Grand Hôpital de Charleroi)
- COLLURA Rosetta (mandat privé)
- CORUZZI Josiane (mandat ASBL Solidarité Femmes)
- DE CLERCK Benoît (mandat privé)
- DEWEZ Monique (mandat privé)
- FRENNET Linda (mandat privé)
- HENSMANS Philippe (mandat privé)
- LORGE Vincent (mandat privé)
- MAUDOUX Jocelyne (mandat privé)
- MERTENS Luc (mandat Le 26)
- POSKIN Marc (mandat privé)
- SOLAU Patrick (mandat Femmes Prévoyantes Socialistes)
- THOREAU Christophe (mandat Grand Hôpital de Charleroi)
- WANSCHOOR Florence (mandat Ville de Charleroi)

Elle désigne comme administrateurs/trices :

- ARNOULD Mélanie, 126 rue de Wangenies 6220 Fleurus
- AZOURY Edith, 49 rue de la Ruche 1030 Schaerbeek
- DEWEZ Monique, 19 rue Babotterie 6001 Marcinelle

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

- FRENNET Linda, 115 rue Bury 6534 Gozée
- LORGE Vincent, 24/3 rue de Dampremy 6000 Charleroi
- MERTENS Luc, 26 rue de Montigny 6000 Charleroi
- THOREAU Christophe, 4 Camp Romain 1300 Wavre
- WANSCHOOR Florence, 110 rue de Gourdinne 6120 Nalinnes

B. Décharge aux administrateurs :

L'assemblée générale réunie ce 22 juin 2021 approuve les comptes 2020 et le budget 2021. Elle donne décharge aux administrateurs pour l'année 2021.

C. Décisions du conseil d'administration :

1. Répartition des fonctions au sein du conseil d'administration :

Le conseil d'administration désigne en qualité de :

- Présidente : ARNOULD Mélanie
- Vice-Présidente : DEWEZ Monique
- Trésorière : AZOURY Edith

2. Désignation des organes de gestion journalière :

Le conseil d'administration désigne les membres du comité de direction comme personnes chargées de la gestion journalière et qui possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Elles agissent en qualité d'organe individuellement/collégalement/conjointement.

Le conseil d'administration désigne comme membres du comité de direction :

- ARNOULD Mélanie, présidente
- AZOURY Edith, trésorière
- DEWEZ Monique, vice-présidente
- CORSINI Gemaëlle, coordinatrice et gestionnaire de projets

3. Désignation des organes de représentation générale

Le conseil d'administration désigne ARNOULD Mélanie (présidente), DEWEZ Monique (vice-présidente), CORSINI Gemaëlle (coordinatrice et gestionnaire de projets) comme personnes disposant du pouvoir de représenter l'association. ARNOULD Mélanie, DEWEZ Monique et Azoury Edith possèdent le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes juridiques et en justice.

Elles agissent en qualité d'organe individuellement/collégalement/conjointement.